

Marie FONDACCI GUILLARME

Prestataire de formation

Spécialisée en droit immobilier, droit de l'urbanisme et de la construction, fiscalité immobilière, transaction et gestion locative, techniques du bâtiment et architecture.

Conditions générales de vente

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Marie FONDACCI GUILLARME, prestataire de formation, consent à un professionnel qui l'accepte, une formation issue de son catalogue de formations ou bien d'une formation répondant à ses besoins spécifiques.

Le professionnel client, sera désigné en tant que participant, il s'agit soit d'un dirigeant ou d'un salarié soit d'un indépendant.

Les formations inter-Entreprises et intra-Entreprises sont communément désignées « formation »

L'organisme de formation sera désigné sous l'intitulé de prestataire de formation.

Sauf dérogation formelle et expresse du prestataire de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

Les présentes conditions générales peuvent, être complétées par des conditions particulières rattachées à une offre spécifique commercialisée par le prestataire de formation.

Article 1 : Les offres

1.1 L'ensemble des formations à jour proposées par le prestataire de formation est consultable sur son site internet.

1.2 Formations en présentiel

Les formations peuvent être réalisées, si la structure le permet dans les locaux du client, dans un lieu extérieur choisi par celui-ci ou dans des espaces de coworking adaptés aux formations, choisis par le prestataire de formation.

1.3 Formations en distanciel

Si la situation sanitaire nous oblige, les formations peuvent être réalisées en visioconférence sous la forme de classe virtuelle, sur des supports tels que Zoom ou Teams.

Article 2 : Modalités de formation

2.1 Le prestataire de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par le prestataire de formation.

2.2 Une journée de formation correspond à 7 heures de formation.

Marie FONDACCI GUILLARME – 24 rue David d'Angers – 83000 TOULON

N° Portable : 06 78 65 73 72 – fondaccigm@gmail.com

Prestataire déclaré n°93.830611.183 auprès de la Préfecture PACA.

N° SIRET : 33503109200117 – APE 8542Z

Marie FONDACCI GUILLARME

Prestataire de formation

Spécialisée en droit immobilier, droit de l'urbanisme et de la construction, fiscalité immobilière, transaction et gestion locative, techniques du bâtiment et architecture.

2.3 Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur. Le prestataire de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

2.4 Le prestataire de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou d'un oubli constaté dans la documentation et remis au participant lors de la formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le participant reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas, sur son exhaustivité. Le prestataire de formation n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour à posteriori de la formation.

2.5 A l'issue de la formation, le prestataire de formation remettra aux participants une attestation de fin de stage et fera parvenir par email les documents relatifs à son suivi ainsi que les factures afférentes.

Article 3 : Modalités financières et prises en charge par les organismes tiers

3. 1 Les prix des catalogues figurent dans le catalogue papier du prestataire de formation ainsi que sur le site. Un devis est préalablement envoyé au client pour signature, avant la convention.

3.2 Le prix des formations en ligne n'inclut pas le coût de la connexion à internet qui demeure à la charge du client.

3.3. Le participant reconnaît et accepte que pour toute formation en ligne, dès lors que les codes d'accès ont été communiqués, il ne peut se rétracter et le prix de la formation est entièrement dû au prestataire de formation.

3.4 Le participant reconnaît et accepte que pour toute formation en présentiel, dès lors qu'elle est commencée, il ne peut se rétracter et le prix de la formation est entièrement dû au prestataire de formation.

3.5 Les factures sont payables dès réception, par virement ou par chèque.

3.6 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande ainsi qu'une indemnité de frais de recouvrement de 30 € seront exigibles de plein droit sans mise en demeure préalable. De plus, le prestataire de formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'à apurement de la dette.

Marie FONDACCI GUILLARME – 24 rue David d'Angers – 83000 TOULON

N° Portable : 06 78 65 73 72 – fondaccigm@gmail.com

Prestataire déclaré n°93.830611.183 auprès de la Préfecture PACA.

N° SIRET : 33503109200117 – APE 8542Z

Marie FONDACCI GUILLARME

Prestataire de formation

Spécialisée en droit immobilier, droit de l'urbanisme et de la construction, fiscalité immobilière, transaction et gestion locative, techniques du bâtiment et architecture.

3.7 En cas de prise en charge totale ou partielle d'une formation par un opérateur de compétences ou tout autre organisme tiers, il appartient au participant, d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. En cas de subrogation de paiement par un organisme, le prestataire de formation procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle par un organisme le reliquat sera directement facturé au participant.

Article 4 : Annulation et report

4.1 Toute annulation ou report d'une formation moins de 10 jours ouvrés avant la date prévue pour la session, entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 50%.

4.2 Toute annulation ou report d'une formation moins de 5 jours ouvrés avant la date prévue pour la session, entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100%.

4.3 Toute annulation ou report d'une formation plus de 10 jours avant la date prévue pour la session, sera formulée par écrit par le client et n'engendrera pas de frais.

4.4 En cas d'absence pour force majeure avec impossibilité de le remplacer, le prestataire de formations s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. La force majeure visée à l'article 1218 du code civil, la responsabilité du prestataire de formation n'est pas engagée.

4.5 Le prestataire de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation dans un délai de moins de 10 jours et il s'engage soit de proposer une nouvelle date, soit de procéder au remboursement intégral de la somme versée par le client.

Article 5 : Propriété intellectuelle

5.1 Le prestataire de formation est amené à fournir au participant un livret pédagogique en support papier et/ou numérique. Cette documentation lui est donnée le jour de la formation.

5.2 Cette documentation ne peut faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable du prestataire de formation.

Article 6 : Renseignement, réclamation

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier aux coordonnées de l'organisme de formation qui s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais.

Marie FONDACCI GUILLARME – 24 rue David d'Angers – 83000 TOULON

N° Portable : 06 78 65 73 72 – fondaccigm@gmail.com

Prestataire déclaré n°93.830611.183 auprès de la Préfecture PACA.

N° SIRET : 33503109200117 – APE 8542Z

Marie FONDACCI GUILLARME

Prestataire de formation

Spécialisée en droit immobilier, droit de l'urbanisme et de la construction, fiscalité immobilière, transaction et gestion locative, techniques du bâtiment et architecture.

Article 7 : Responsabilité

7.1 Le prestataire de formation affirme que les formations proposées dans son catalogue de formations, sont conformes à la description qui en est faite.

7.2 Dans le cadre d'une formation spécifique, le prestataire de formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins exprimés par le Client.

7.3 Le participant en sa qualité de professionnel, est seul responsable du choix de la formation. En cas d'erreur manifeste de la part du participant, entre les caractéristiques de la formation et/ou des conditions de la vente, le prestataire de formation ne saurait voir sa responsabilité engagée.

7.4 La responsabilité du prestataire de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée.

7.5 En tout état de cause, au cas où la responsabilité du prestataire de formation serait engagée, le montant total mis à la charge du prestataire de formation ne saurait dépasser le montant total du prix payé par le participant au titre de la formation concernée.

Article 8 : Les données personnelles

8.1 Les données à caractère personnel du participant sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la politique de confidentialité.

8.2 Si le participant transmet et/ou intègre des données à caractère personnel nécessaire à la fourniture d'une prestation, le prestataire de formation aura la qualité de sous-traitant.

8.3 En sa qualité de sous-traitant, le prestataire s'engage à traiter les données conformément aux instructions documentées du participant et uniquement pour la seule finalité de fournir le service.

8.4 En cas de sous-traitance, le prestataire de formation se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

Article 9 : Ethique

9.1 Le participant garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage, constituant selon la réglementation applicable au contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, en vue de l'attribution d'un avantage.

Marie FONDACCI GUILLARME – 24 rue David d'Angers – 83000 TOULON

N° Portable : 06 78 65 73 72 – fondaccigm@gmail.com

Prestataire déclaré n°93.830611.183 auprès de la Préfecture PACA.

N° SIRET : 33503109200117 – APE 8542Z

Marie FONDACCI GUILLARME

Prestataire de formation

Spécialisée en droit immobilier, droit de l'urbanisme et de la construction, fiscalité immobilière, transaction et gestion locative, techniques du bâtiment et architecture.

9.2 Le participant garantit que ni lui, ni toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.

9.3 Le participant assure que les archives relatives à son activité, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

9.4 Tout manquement à une de ces obligations ouvrira le droit au prestataire de formation de résilier immédiatement le contrat et/ou de demander des dommages et intérêts.

Article 10 : Dispositions générales

10.1 Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion du prestataire de formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

10.2 Si une clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait répétée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

10.3 Le participant s'engage à considérer comme strictement confidentielle toute information, document ou concept dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la formation.

10.4 Le prestataire de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et le cas échéant le groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du participant.

10.5 Le participant ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait.

10.6 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence des tribunaux, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Marie FONDACCI GUILLARME – 24 rue David d'Angers – 83000 TOULON

N° Portable : 06 78 65 73 72 – fondaccigm@gmail.com

Prestataire déclaré n°93.830611.183 auprès de la Préfecture PACA.

N° SIRET : 33503109200117 – APE 8542Z